

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2010

Compte-rendu

L'an deux mille dix, le sept du mois d'octobre, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 1^{er} octobre 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE (arrivé à 20h43), Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désignée : Madame Murielle ROCHE



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter.

Monsieur Gérald THIBERT souhaiterait qu'une correction soit apportée à propos du dossier relatif à la réfection du mur du Murey car lors des discussions il a été fait état de demander des devis pour la seconde tranche de travaux.

Monsieur le Maire répond que la seconde tranche de travaux fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil car un appel d'offre devra être lancé.

Après correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain CHARLET annonce le décès de Monsieur Joseph CHANTEPIE, âgé de 88 ans, ce matin à son domicile. Il rappelle que Monsieur CHANTEPIE était le premier parrain de l'opération "Un arbre, un enfant".

Travaux forestiers :

✓ Affouages 2010-2011 :

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle 29 n'a été exploitée que dans sa partie Est pour l'affouage de l'année dernière donc cette année ce sera la partie Ouest.

Le prix de la part a été maintenu à 15 Euros (cf. dernier conseil municipal).

Les inscriptions auront lieu au cours des permanences en mairie de 17h00 à 18h30, les :

1. vendredi 15 octobre
2. lundi 18 octobre
3. mercredi 20 octobre

4. vendredi 22 octobre
5. lundi 25 octobre
6. mercredi 27 octobre
7. vendredi 29 octobre

Le tirage au sort des dizaines aura lieu courant novembre.

Monsieur Gérald THIBERT s'occupera des inscriptions tous les vendredis, Madame Evelyne SOMMET tous les lundis et Madame Murielle ROCHE tous les mercredis ; aidés si besoin par Monsieur Pascal BELLORGET et Monsieur le Maire et Mesdames les adjointes.

✓ **Autres travaux forestiers :**

Parcelle 30 :

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 30 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2011 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. de 2012 à 2014 et délivrance de 2011 à 2014 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes, (ouverture de chemins tous les 40 mètres en 2011-2012)

Il est rappelé que cela fait partie du programme décennal qui a été adopté au début du mandat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Parcelle 16 :

Le conseil est invité à se prononcer sur la destination des coupes de la parcelle 16 de la forêt communale inscrites par l'O.N.F. à l'état d'assiette de l'exercice 2011 : vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. de 2012 à 2013 et délivrance de 2011 à 2013 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes, (ouverture de chemins tous les 40 mètres en 2011-2012 ou délivrance totale du taillis).

Monsieur Gérald THIBERT estime qu'il serait opportun de ne pas accéder à la proposition de l'O.N.F. et de voir comment les choses vont se passer avec la parcelle 30. Il précise cependant que Monsieur PACAUD souhaiterait rattraper le retard pris sur la parcelle 29 qui a été délivrée pour moitié en 2009 et en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à 7 voix d'accéder à la proposition de l'O.N.F. et 2 abstentions.

Parcelle 2 :

La vente s'est bien déroulée à Beaune le 21 septembre dernier, la SARL Gauthier Frères a été la seule à faire une offre d'un montant de 50 988.00 €uros HT.

Les têtes de chênes, dont bénéficient les affouagistes 2008-2009, devront être façonner avant le 15 avril 2011.

Parcelle 40 :

Les têtes de frênes, dont bénéficient les affouagistes 2006-2007, devront être façonner avant le 31 décembre 2010.

Monsieur Gérald THIBERT se pose la question de savoir si les affouagistes savent localiser leurs têtes de frênes compte tenu des années qui se sont écoulées. Madame Evelyne SOMMET répond dans l'affirmative.

Parcelle 4 :

L'exploitation des têtes de chênes par les affouagistes 2007-2008 est terminée. La commune récupère tout ce qui n'a pas été exploité pour le revendre aux particuliers, et donc il appartient au conseil de déterminer le prix du stère.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix pratiqué jusqu'à présent soit 3 €uros le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Parcelles 1, 5, 9 et 11 :

Une coupe d'éclaircie doit être réalisée sur les parcelles 1, 5, 9 et 11, comme il s'agit de petit bois, Monsieur le Maire propose le prix de 2 €uros le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes nous a fait parvenir son rapport d'activité 2009, qui présente l'institution, les activités du bureau, des commissions et de l'assemblée communautaire. Les actions entreprises par compétence sont détaillées. Ce rapport n'appelle aucune observation.

Les membres du Conseil pourront consulter le document qui sera à disposition au secrétariat de mairie.

Circulation dans le village :

Le problème de la vitesse de certains usagers, principalement sur la Grande Rue, est toujours d'actualité. Chacun peut voir des traces de freinage d'urgence sur différents croisements.

Il serait souhaitable de prévoir des aménagements sur le prochain budget. Une étude est à réaliser pour connaître les différentes solutions s'offrant à nous. Nous pouvons travailler en interne avec la commission ad hoc ou mandater un organisme extérieur.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce sur la solution à retenir.

Madame Murielle ROCHE pense qu'il serait préférable, dans un premier temps, de réunir la commission en interne. Les solutions émanant de cette assemblée pourront ensuite être soumises au Conseil Général, collectivité avec laquelle une convention est conclue pour obtenir un soutien dans ce domaine. Par ailleurs, elle signale que les voitures arrivent à vive allure dans le village.

Madame Evelyne SOMMET pense qu'il serait opportun de faire venir la remorque du radar mobile.

Monsieur Gérald THIBERT demande s'il est vraiment nécessaire de réaliser de tels travaux compte tenu que l'assainissement n'est pas fait.

Monsieur Arnaud MERLE estime qu'il ne faut pas raisonner en fonction des travaux d'assainissement car nous ne savons pas quand ils seront réalisés. La sécurité de nos administrés est tout aussi importante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de travailler en interne en réunissant la commission compétente.

Questions diverses :

✓ Pour la réunion publique avec la population, Monsieur le Maire a obtenu la présence de Mickaël COMPAYRÉ du syndicat mixte qui présentera un diaporama sur le tri sélectif. Les membres du conseil municipal estiment qu'un rappel ne sera pas inutile même si chaque habitation a reçu en début d'année le memento distribué par le syndicat mixte.

À l'issue de la présentation du DICRIM, le document sera à distribuer à l'ensemble des présents. Une enveloppe nominative sera à remettre et il est souhaitable que chacun se charge de différentes rues.

Monsieur le Maire rappelle que le document a été modifié selon les directives de la Préfecture. Les parties relatives à la pénurie d'eau potable et au risque de séisme ont été enlevées du document. Elles seront reprises dans le Plan Communal de Sauvegarde.

✓ L'école maternelle a obtenu le premier prix (Prix du Conseil Général) au concours des écoles fleuries, de plus le dossier a été retenu pour représenter la Côte d'Or à Paris. La remise des prix aura lieu en janvier 2011 et une délégation de l'école (institutrices, enfants, parents et municipalité) s'y rendra.

Monsieur le Maire propose que le conseil organise une petite réception avec les élèves qui ont participé l'année dernière, moyenne et grande section et CP, les parents et les enseignants.

Madame Murielle ROCHE demande s'il ne serait pas opportun de faire cette réception après la décision de Paris. Monsieur Boris OUDOT répond que cela sera un peu tard dans l'année scolaire.

Le Conseil Municipal décide d'organiser la réception le samedi 23 octobre 2010 à 11 h 00 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un mouvement de grève est prévu le mardi 12 octobre prochain. A priori, Mesdames BRULLEBAUT et JEUDY ne feront pas grève. Il n'y aurait donc pas besoin de mettre en place un service minimum. Monsieur le Maire doit avoir confirmation de la part des institutrices le 8 octobre dans la journée.

✓ L'hydrogéologue nous a transmis son projet d'avis pour l'extension du cimetière. Cet avis est favorable. Monsieur le Maire va contacter Madame Alice BARTHEZ pour réunir les commissions des deux villages. Le document sera remis à chacun des membres du conseil municipal dès que l'hydrogéologue aura apporté les corrections suite aux remarques émises par Monsieur le Maire.

✓ Monsieur le Maire avait saisi Monsieur le Député Rémi DELATTE pour bénéficier de la réserve parlementaire pour le projet de construction du columbarium. Cependant pour en bénéficier pour 2011, nous devons adresser le dossier complet

avant le 1^{er} décembre 2010, ce qui n'est pas réalisable. Il serait plus judicieux de demander l'aide pour la rénovation de la seconde partie du mur du Murey, Monsieur le Maire va prendre contact avec l'assistante parlementaire du Député.

✓ Suite à la tournée annuelle des points d'eau servant à la défense incendie, les sapeurs-pompiers ont noté que cinq points sur les dix qui desservent le village, ont un débit insuffisant. Monsieur le Maire va se rapprocher des services du SDIS pour connaître la procédure de remise en état.

✓ Une habitante du village, n'ayant pas vu les plots béton qui se trouvent près de la bascule, a heurté puis serait monté sur l'un des plots, à priori au démarrage de sa voiture. Plutôt que de mettre une barrière en bois, comme précédemment envisagé, et qui risque donc d'être fréquemment percutée, Monsieur le Maire préconise l'achat de balises plastiques auto relevables.

Madame Murielle ROCHE demande le coût des balises. Monsieur Alain CHARLET précise que le coût s'élève à 34.48 €uros HT l'unité. Il serait probablement nécessaire d'en acquérir une dizaine.

Madame Evelyne SOMMET demande s'il n'est pas possible de relever la borne endommagée car lorsque l'on est dans la voiture, on ne la voit pas. Monsieur Alain CHARLET rappelle que ladite borne a déjà été endommagée une première fois par une personne qui n'a pas vu la borne alors que celle-ci avait sa taille normale.

Par ailleurs, Madame Evelyne SOMMET évoque le problème de stationnement des voitures dans la rue Centrale.

✓ Monsieur Pascal BELLORGET demande s'il est possible de repeindre le passage piéton qui est situé près de l'école. Monsieur Alain CHARLET lui rappelle que le coût s'élève à 800 €uros. Etant donné que des aménagements seront réalisés sur la Grande rue pour raison de sécurité, une réflexion sur les passages piétons sera engagée à ce moment là.

✓ Monsieur Gérald THIBERT demande s'il est possible de réfléchir à un nouvel emplacement pour l'arrêt de bus situé Grande rue dans le virage en descendant de Soissons. Monsieur Alain CHARLET précise que cet arrêt du réseau Transco et donc dépend du Conseil Général.

✓ Monsieur Boris OUDOT, Président du Syndicat du Murey, informe les membres du conseil municipal que celui-ci vient d'être fauché. Cependant, il est demandé s'il est possible de curer le Murey pour enlever le sable qui s'est installé au fond du cours d'eau. Monsieur Boris OUDOT rappelle que la pente nécessaire à l'évacuation des eaux est normalement suffisante. Par ailleurs, Monsieur Alain CHARLET rappelle que pour curer un cours d'eau, il est nécessaire d'avoir l'accord de l'Agence de l'Eau.

Madame Mireille THIEBAUT rappelle qu'il y avait moins de problème lorsque l'étang était en eau. En effet, il existait le système de "chasse d'eau". Lorsque l'eau était lâchée du barrage, le sable s'évacuait. Il serait donc peut-être opportun de remettre en eau cet étang.

Monsieur Alain CHARLET propose à Monsieur Boris OUDOT de prendre contact avec l'Agence de l'Eau pour avoir l'avis de cette institution.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Murielle ROCHE

Alain CHARLET